

CRÉATION ET CONSTRUCTION DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DU VIEUX-MARCHÉ

PAR JEAN-MICHEL LE BOURDONNec ET MICHÈLE LE BOURG

1 Rappels sur l'histoire de l'enseignement en France et en Bretagne

Sous l'Ancien Régime, les « petites écoles » étaient entre les mains du clergé. L'ordonnance royale du 13 décembre 1698 demande la création de « petites écoles » paroissiales.

A la Révolution, la Convention projette de rendre l'école obligatoire et gratuite. Cette idée est développée par le philosophe et mathématicien Nicolas de CONDORCET dans son Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique, qui prône un système d'enseignement laïc, ainsi que l'égalité entre filles et garçons (1792) pour donner à tous les citoyens une instruction primaire publique et gratuite. Faute de moyens, ces réformes ne furent pas appliquées.

Sous l'Empire, NAPOLEON s'attache à l'université (création de l'Université impériale le 10 mai 1806). Les écoles primaires sont laissées à la charge des communes et il n'est pas question de l'instruction des filles.

A la Restauration (1814-1830), l'église reprend son ancien pouvoir sur l'école et les instituteurs sont recrutés essentiellement parmi les congrégations. Ils doivent posséder un brevet de capacité et un certificat de bonne conduite en tant qu'enseignants.

En 1826, la scolarisation en France est très inégale sur l'ensemble du territoire.

Le baron Charles DUPIN (1784-1873), mathématicien ingénieur et homme politique, établit une carte de la scolarisation en France : pour chaque département, il indique le ratio habitants / nombre d'élèves scolarisés.

D'emblée on remarque une nette scission entre la France du Nord et de l'Est, relativement scolarisée et les départements du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest qui sont les « parents pauvres » du pays !

Cette étude place le nord de la Bretagne en avant dernière position avec un garçon scolarisé pour 100 à 150 habitants.

En 1830, c'est la Monarchie de Juillet sous LOUIS-PHILIPPE. La loi du 28 juin 1833 ou loi GUIZOT, ministre de l'Instruction publique, va constituer une étape importante dans l'histoire de l'enseignement primaire.

Les lois fondatrices de l'école publique en France

1833 : la loi GUIZOT impose aux communes d'entretenir une école primaire et un instituteur

La loi GUIZOT de 1833 prévoit la scolarisation des garçons, l'obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école primaire. Et s'il n'est pas encore prévu d'obligation scolaire dans le cadre de cette loi, en revanche, il est prévu que l'enseignement soit gratuit pour les élèves dont les familles sont hors d'état de payer une rétribution. La loi prévoit que chaque commune devienne, dans les six ans qui suivent, propriétaire d'un local d'école, loger et entretenir un ou plusieurs instituteurs et instruire tous les enfants en échange d'une rétribution mensuelle des familles : « *Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire* » (article 9).

Pour la formation des instituteurs, le ministre accélère la création des Écoles normales. Les premières sont apparues sous la Révolution pour remplacer les ecclésiastiques dans leur fonction d'enseignement.

L'article 11 de la loi stipule : « *Tout département sera tenu d'entretenir une École normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins* » (article 11). Il ne s'agit encore que de former des instituteurs masculins. Les Ecoles normales de femmes seront créées à partir de 1844 selon le bon vouloir des élus locaux et les départements ne seront tenus d'en ouvrir qu'à partir de 1879.

La loi GUIZOT précise le contenu de l'enseignement : « *L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures* » (article 1^{er}).

Précurseur de Jules FERRY, Victor DURUY, ministre de l'Instruction publique sous le Second Empire, contribue à son tour au développement de l'enseignement primaire par la loi du 10 avril 1867, qui oblige les communes de plus de 500 habitants à se doter d'une école publique pour filles et qui leur permet d'établir la gratuité absolue de l'enseignement primaire en les autorisant à lever un impôt communal « de 4 centimes additionnels ».

Sous la III^e République, Jules FERRY, président du Conseil et ministre de l'Instruction publique, décide d'instaurer la gratuité absolue de l'enseignement primaire. La loi est promulguée le 16 juin 1881.

L'obligation scolaire s'applique aux enfants de six à treize ans.

En faisant ensuite adopter la « loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire », Jules Ferry a pour but de rendre l'instruction obligatoire, bien sûr, mais aussi laïque.

En ce qui concerne l'instruction primaire obligatoire, elle vise « *les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus* », et peut être donnée, « *soit dans les établissements d'instruction primaire [...], soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie* ».

La grande amélioration apportée par la loi concerne la scolarisation des filles et des enfants des campagnes, que leurs parents sont désormais obligés d'envoyer à l'école primaire, au lieu de les faire participer aux tâches ménagères ou aux travaux des champs.

Une école fondée sur les notions de devoir et de droit

C'est en matière de laïcité que la loi du 28 mars 1882 change véritablement la donne, en supprimant tout enseignement religieux à l'école, et en le remplaçant par une instruction morale. Ce sont les premiers mots du texte de loi sur l'enseignement primaire obligatoire : Article 1^{er}. « *L'enseignement primaire comprend : L'instruction morale et civique [...]* ».

Rendre l'enseignement primaire obligatoire, c'est donc aussi affirmer la neutralité de l'État dans le domaine religieux en séparant la sphère publique de la sphère privée, quitte à ce que les écoliers « vaquent » un jour de la semaine, en plus du dimanche, « *afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires* » (Article 2).

Dans une circulaire envoyée aux instituteurs, le 17 novembre 1883, Jules FERRY précise sa pensée :

« *L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école* ».

Il conclut : La loi du 28 mars « *affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur des notions du devoir et du droit [...]. Pour cette partie capitale de l'éducation, [...] il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul* ».

Les particularismes de l'histoire scolaire bretonne

À partir d'une recherche compulsive d'archives sur l'histoire de l'école dans sa commune du Vieux-Marché, aux Archives des Côtes d'Armor, de l'Évêché de Saint-Brieuc, de la commune du Vieux-Marché, Jean-Michel LE BOURDONNEC nous en donne la compilation permettant de retracer cette histoire depuis ses origines jusqu'en 1979, date de la construction du dernier groupe scolaire communal encore en place. Nous verrons comment les lois rappelées ci-dessus pourront s'appliquer dans le temps. L'étude permettra peut-être de contribuer, si cela n'est pas déjà engagé, aux recherches sur les particularismes de l'histoire scolaire bretonne.

Selon Jean QUÉNIART¹, Revue du nord, tome 78, n°317, oct-déc 1996. Les débuts de l'École républicaine (1792-1802).

¹ https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1996_num_78_317_5156

Introduction, le constat d'un retard

« Un constat sans surprise, appuyé sur quelques données statistiques, permet, en aval de la période couverte par ce colloque, de dresser un rapide bilan quantitatif. En 1864, le classement en fonction du degré d'instruction des conscrits, et plus précisément en fonction du pourcentage de ceux qui ne savent ni lire ni écrire, place les départements bretons entre le 64^e et le 85^e rang ; les trois départements de l'Ouest bretonnant sont plus précisément situés dans les dix dernières places². En 1860, 27 ans après la loi GUIZOT, le taux de scolarisation breton (garçons et filles réunis) retenu par les statistiques nationales est loin d'atteindre ceux des arrondissements du Bas-Maine ou de Basse-Normandie, supérieurs à 80 %, et même le plus souvent à 90 % en Normandie.

Au-delà du constat global d'un retard par rapport aux provinces voisines, soulignons dès maintenant les contrastes internes de la carte bretonne : la fréquentation scolaire dépasse 65 % dans la plus grande partie de l'Ille-et-Vilaine et dans plusieurs arrondissements de la Loire-Inférieure ; elle atteint même 75 à 80 % dans celui de Saint-Malo. En revanche, le taux de scolarisation reste compris entre 20 et 35 % dans 5 arrondissements de Cornouaille et de Basse-Bretagne centrale³. Troisième et dernier indice, la faiblesse de l'alphabétisation, mesurée par la méthode MAGGIOLO, semble être le corollaire de cette faible implantation, et en tout cas corroborer ce retard : sur les 79 départements dont la fameuse enquête permet de suivre à cet égard l'évolution depuis la fin du XVII^e siècle, les départements bretons se situent en 1871-1875 entre la 64^e et la 77^e place⁴. On peut avec beaucoup de bonnes raisons critiquer tel ou tel de ces indices statistiques ; mais leur convergence emporte la conviction. Ajoutons-y une constatation, qui nous ramène à une chronologie plus adaptée à notre propos : dans une région où la guerre scolaire a fait rage, où les passions sont encore vives, la bibliographie concernant l'enseignement primaire sous l'Ancien Régime, dont on sait à quel point elle a pu de façon générale alimenter la polémique, fournir des arguments aux deux camps, reste aujourd'hui encore indigente. Les études portant sur l'époque révolutionnaire, accaparées par d'autres enjeux plus importants, à de rares exceptions près, ne s'y attachent pas davantage. Certes, il est toujours dangereux d'induire, comme cela s'est fait parfois dans d'autres domaines, de l'inexistence de la recherche celle de son objet même, c'est-à-dire de conclure qu'il n'y a pas de travaux sur l'école en Bretagne tout simplement parce qu'il y a peu d'écoles. Force est pourtant de constater, s'agissant de la Bretagne, qu'il n'existe aucun moyen de dresser avant la Révolution un tableau d'ensemble de l'implantation de ces écoles, dont on ne peut saisir l'existence qu'au hasard d'une étude locale.

Même s'il est méthodologiquement discutable, dans une province aussi marquée par la Révolution, de s'appuyer sur des sources et documents ultérieurs, remarquons cependant qu'un état de situation de 1823 ne relève en Morbihan la présence d'une ou de plusieurs écoles - y compris celles que tiennent les frères - que dans 22 communes sur 258⁵. Dans le Finistère, à la suite de l'œuvre de MIOLLIS, préfet du département entre 1805 et 1813, le nombre des écoles publiques passe en 7 ans, pour 286 communes, de 10 à 63, dont les deux-tiers sont situées dans les deux arrondissements léonards de Brest [21] et Morlaix [23], tandis qu'il n'y en a qu'une seule dans l'arrondissement de Quimperlé⁶. Dans les Côtes-du-Nord, à la même date, une cinquantaine d'instituteurs autorisés, mais, là aussi, une répartition très inégale : 80 % d'entre eux tiennent des écoles dans les arrondissements de Saint-Brieuc et de Lannion, huit dans celui de Guingamp, et deux seulement dans celui de Loudéac⁷ ».

² Ministère de l'instruction publique

³ Arch. Nat., F17 10410 à 10416

⁴ Statistiques de l'enseignement primaire, t. II, « Statistique comparée de l'enseignement primaire » 1829-1877, Paris, 1880, p. CLXII-CLXXIII.

⁵ Arch. dép. Morbihan, T 9.

⁶ Louis OGÈS, "L'instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire (1799-1815)", Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. LXXII, 1945-1946, p. 18-82.

⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 T 23, chiffres repris dans F. HERVY, L'école primaire dans les Côtes-du-Nord de la Révolution à la loi GUIZOT, Mémoire de maîtrise 1987, p. 310-312.

2 Histoire de l'école dans la commune du Vieux-Marché

Le Vieux-Marché, en tant que paroisse, ne date que de 1860, date effective de l'existence des deux paroisses séparées, Vieux-Marché et Plouaret, dont la première dépendait antérieurement.

Elle réunissait cependant 983 habitants au recensement de 1861 et Plouaret avec Le Vieux-Marché 5 498 au recensement de 1867.

Avant cette date, soit en 1784, sont connus les travaux de Pierre LE BRUNO, maître d'école au Vieux-Marché, consistant à traduire du français en breton, « La vie des quatre frères AYMON », « Buhez ar pever mab AYMON », une tragédie de près de 9 000 vers en sept actes et un prologue. Cette traduction sera recopiée, en breton, par deux personnes dont Etienne LE BOURDONNEC, élève de Pierre LE BRUNO.

Il est probable qu'à cette époque, Pierre LE BRUNO enseignait à quelques enfants de familles aisées, à son domicile, contre une rémunération de leurs parents.

Le 24 janvier 1797 furent nommés les premiers instituteurs pour le chef-lieu du canton de Plouaret. (ref.1)

Il s'agissait de :

- Joseph Marie Simon BONVILLE.
- Marie Jacquette COURTIN son épouse.

Trois ans plus tard BONVILLE est nommé secrétaire de mairie de Plouaret en remplacement de CAMER, le 16 septembre 1800.

Le 11 novembre 1799, Plouaret : Marie Jacquette COURTIN⁸ est institutrice.

Deux semaines après, le 30 septembre 1800, le citoyen-instituteur-secrétaire de mairie Joseph BONVILLE s'installe au bourg du Vieux-Marché, dans une maison louée par la municipalité à Roland LE GUERN, maison qui à dater de ce jour, deviendra la mairie et la maison d'école.

En 1859, Monsieur Jacques EVEN (futur maire du Vieux-Marché et député), élu à la commune de Plouaret, dont faisait partie Le Vieux-Marché, avait demandé aux conseillers, à plusieurs reprises, de voter la création d'écoles laïques au Vieux-Marché. Ce vote fût toujours refusé. S'étant également adressé au Conseil Général, il ne pût en obtenir davantage pour cette création.

Devant ces refus, la section du Vieux-Marché, fit venir à ses frais les frères de l'école chrétienne de Ploërmel et les sœurs de Broons (ref 2), par l'intermédiaire de l'abbé LE CLECH, premier recteur de la paroisse. Les sœurs de Broons qui arrivent au nombre de 3 en 1863 sont hébergées dans une maison, rue Saint-Yves. L'année suivante c'est l'arrivée des frères de Ploërmel au même endroit.

A l'appui des archives qui permettent le récit, nous allons suivre l'évolution des deux premières écoles du Vieux-Marché, respectivement de filles en 1863, puis de garçons en 1864, leur hébergement, la nomination des enseignants, leurs évolutions d'écoles religieuses en écoles communales puis laïques.

Dans un second temps nous apprendrons la construction de la première école communale mixte et laïque et ses conditions, décidée en 1897, et l'extinction progressive des écoles religieuses.

2.1 La première école de filles au Vieux Marché

Les sœurs religieuses de Broons, de la Congrégation des sœurs Sainte-Marie de Broons, s'installent au Vieux-Marché le 1^{er} septembre 1863, soit trois ans après la création de la paroisse, dite succursale à l'époque.

Les classes sont louées rue Saint-Yves dans deux maisons bien misérables.

⁸ MUSEFREM - Base de données prosopographique des musiciens d'Église en 1790 : COURTIN, Marie Jacquette Yvonne (1750-1818). Le 11 février 1794, Pluzunet : Marie Jacquette COURTIN est qualifiée d'**organiste** sous la plume de son propre époux Joseph Marie Simon BONVILLE alors officier public. Le couple a déménagé à 15 km de Brélévenez. Le 10 avril 1794 : Marie Jacquette COURTIN est encore dite organiste à cette date.

Voici quelques extraits de la lettre du 4 septembre 1863 à Monseigneur, par le recteur du Vieux-Marché :

« Il vient de nous arriver trois sœurs de Broons, destinées à l'établissement de l'école libre... Elles ont déjà fait toutes les démarches nécessaires et nous espérons que l'école pourra s'ouvrir dans les premiers jours d'octobre. J'ai trouvé pour elles un logement, le presbytère ».

Furent nommées :

Marie-Jeanne LE DUDAL, sœur Saint-Gildas, aide dans les classes 1863-1864.

Anne-Marie EON, sœur Marie-Victoire.

Anne-Marie BIOU, sœur Saint-Bonaventure, supérieure.

Puis sœur Saint-Martin remplace sœur Saint-Bonaventure comme supérieure, rappelée au Berry.

Après le décès de sœur Saint-Martin, 11 mois après sa première nomination, Anne-Marie BIOU fût rappelée du Berry.

Construction de la première école en 1864 par les religieuses

Le 24 février Jean-Marie LE CLEC'H, recteur du Vieux-Marché vend aux religieuses de « La communauté de Sainte-Marie au Vieux-Marché », les terrains Fañch Liors Coz et leurs constructions aux religieuses : Anne-Marie LE GOFFIC, Marie-Jeanne LE DUDAL, et Anne-Marie BIOU. La vente est actée par Monsieur MARTIN notaire. En 1867, les sœurs cèdent le terrain et les constructions à la communauté de Broons.

C'est en mars 1864 que débutèrent les premiers travaux. Le 29 septembre de la même année les sœurs entrent dans une maison inachevée. Il restait beaucoup à faire à l'intérieur, portes, cloisons et autres finitions. C'était la maison des courants d'air. La partie la mieux aménagée était destinée aux pensionnaires.

Le 2 octobre suivant, le recteur bénissait le nouvel établissement.

Anne-Marie BIOU (sœur Saint-Bonaventure) est nommée au Vieux-Marché en septembre 1864 comme institutrice publique par le préfet.

En 1866, quatre autres sœurs enseignent :

- Anne-Marie GOFFIC, religieuse, institutrice.
- Marie-Françoise DUDAL, religieuse, institutrice (sœur Saint-Gildas).
- Angélique HAMEL, religieuse, institutrice.
- Perrine GARNIER, religieuse, institutrice.

Une première évolution notable est enregistrée en 1868, par la signature, le 25 avril, d'une convention avec le Maire du Vieux-Marché pour transformer leur école libre située « côté nord » en école communale, tout en conservant leurs droits de propriétaires, d'asile et de pensionnat.

La commune s'engage à rétribuer les institutrices par une partie fixe et une rétribution supplémentaire par enfant pauvre.

En 1876, Anne-Marie BIOU devient religieuse supérieure, directrice d'école (sœur Saint-Bonaventure).

Au mois de mai une nouvelle classe ouvre grâce à l'aide des paroissiens. L'école accueille de 180 à 200 élèves.

L'effectif relevé en 1889 demeure de cet ordre de grandeur, mais il est précisé que 30 d'entre eux sont pensionnaires.

Le 20 octobre 1892, les religieuses demandent aux propriétaires voisins, M. Jules TURQUET DE BEAUREGARD et son épouse, Madame Anne-Marie SAVIDAN, « l'autorisation d'adosser un préau couvert le long de la longère de leur grange et de construire sur le pignon couchant de leur grange, l'angle de la construction destinée à une classe ».

VIEUX-MARCHE
Certificat d'études primaires. — Sur huit élèves présentées par l'école congréganiste du Vieux-Marché tenue par les Religieuses de Ste-Marie de Broons, à l'examen du certificat d'études primaires, cinq ont été reçues dans un bon rang. Voici leurs noms par ordre de mérite : Mlles Marie Bricquoir; Anaïs Le Coat; Eugénie Riou; Mathilde Doyen; Mélanie Le Coat.

Figure 1 : École congréganiste,
Journal de Lannion, 1^{er} Juillet 1899

Le 15 avril 1906, les religieuses de Broons écrivent au Maire à propos de la poursuite de l'enseignement suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Elles sollicitent sa bienveillance pour une réponse favorable auprès de l'Académie et du Préfet.

- 1906, Eugénie BIOU, religieuse, institutrice (sœur Saint-Sébastien), directrice de l'école.
- 1906 Marie-Hortense ALLENO, religieuse Institutrice.
- 1906 Joséphine LE BIHAN, religieuse Institutrice.
- 1906 Marie-Yvonne MENGUY cuisinière.
- 1906 Eugénie SAINT-IGEAUX lingère.

Le 21 mars 1907 Anne-Marie BIOU décède à l'âge de 74 ans. Le 27 mai, sœur Saint-Sébastien qui la secondait et la remplaçait continua de diriger l'école. Le Maire obtint la nomination de sœur Saint-Sébastien par l'Inspecteur d'Académie, au poste de directrice avec un traitement de 1 100 F.

Toutefois la mission fut de courte durée, **car le 4 septembre 1908 un arrêté du Préfet prononce la laïcisation de l'école congréganiste publique, à dater du 14 du même mois.**

Les nouvelles institutrices titulaires furent aussitôt nommées dans l'école laïque.

Le 11 octobre sont nommées Eulalie OMNÈS, institutrice titulaire, et Eugénie LE RONE institutrice stagiaire qui quittera le 20 février 1909. Puis le 15 octobre est nommée Émilie OMNÈS, institutrice directrice.

Deux sœurs restent gardiennes de la maison ; elles prennent soin de l'église ; visitent les malades, enseignent le catéchisme.

« 1908, le 25 septembre, Nous Maire de la commune du Vieux-Marché Côtes du Nord donnons très volontiers aux institutrices communales du Vieux-Marché, religieuses de Sainte-Marie de Broons, l'autorisation de recueillir dans leur maison aujourd'hui vide d'élèves, les personnes âgées : infirmes ou malades incapable de subvenir à leurs besoins nécessaires à leurs vies.

Ce serait croyons-nous, faire ainsi œuvre d'utilité publique et de solidarité. Et nous souvenant de notre ancien désir, toujours le même, de préparer ainsi la voie d'une installation hospitalière qui serait appelée à rendre des services considérables et complèterait d'une manière immédiate et efficace l'œuvre de secours aux vieillards.

Vieux-Marché 25 septembre mille neuf cent huit.

Signé : Le Maire ».

Les responsables de la congrégation des sœurs de Sainte-Marie décident le 8 octobre 1908, de ne laisser que deux religieuses au Vieux-Marché. *« Celles-ci, gardiennes de leur maison, vont œuvrer principalement à la catéchèse des enfants de la paroisse, à la visite des malades et aux soins de l'église »* ...et cette situation se prolongera jusqu'à la fermeture de la communauté.

Parmi les sœurs, de 1908 à 1914 on note la présence pendant plusieurs années de :

- sœur Saint Léon (M. ALLÉNO) jusque 1911.
- sœur Marie-Jeanne (Marie Yvonne MENGUY) 1908-1920.
- sœur Marie Stanislas (Marie Joséphine LE BIHAN).

2.2 La première école de garçons du Vieux-Marché

Comme il l'avait fait pour les religieuses de Broons, le recteur de la jeune paroisse du Vieux-Marché, poursuit son objectif de pourvoir Le Vieux-Marché d'une école religieuse de garçons.

Bien informé à l'époque par le diocèse, l'abbé LE CLECH va solliciter et convaincre la congrégation des frères de La Mennais à Ploërmel pour ouvrir une école au Vieux-Marché.

Qui étaient les frères de Ploërmel ?

La congrégation naît de l'initiative, au départ, séparée, de ses deux fondateurs, Jean-Marie de La Mennais et Gabriel Deshayes.

Le premier, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, veut pourvoir le diocèse en frères enseignants et regroupe autour de lui quelques jeunes.

Le second, curé d'Auray et vicaire général de Vannes, fonde en 1816 un noviciat destiné à former des instituteurs.

Le 6 juin 1819, ils signent à Saint-Brieuc un traité d'union pour joindre leurs efforts en vue de « procurer aux enfants du peuple, spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement pieux ». Ce sera la congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne.

En 1822, la congrégation se fixe à Ploërmel, où se trouve toujours la maison mère, d'où l'appellation de « Frères de Ploërmel ».

Le frère Jean GUALBERT arriva au Vieux-Marché dans les derniers jours d'août 1864. Il y fut présenté par le frère HONORÉ, directeur de Lannion. L'école étant libre, il fallut se faire connaître.

Le frère alla faire part au Maire de Plouaret, de son intention d'ouvrir une école. En effet à cette date la paroisse du Vieux-Marché n'en était pas pourvue. D'autre part la commune de Plouaret n'avait pas d'école privée sur son territoire. Le Maire le reçut assez froidement mais poliment ; il aurait été en droit de refuser le local désigné pour servir de classe car il était loin de réunir les conditions légales, très bas de plafond et n'offrant des ouvertures que d'un côté. Le Maire fit mettre dans la déclaration que le local était convenable. Le secrétaire était alors Monsieur THÉPANT, un bien brave homme. L'école n'ouvrit qu'en octobre 1864, car le mobilier restait à pourvoir.

Le 5 septembre 1864 le frère Jean GUALBERT (Joachim RICHARD) fait sa « Déclaration de première ouverture » d'une école libre tenue dans une maison appartenant au docteur Jacques EVEN.

Le frère changea 3 fois de local en 4 ans, des locaux aussi peu convenables les uns que les autres. Le premier fut loué au docteur Jacques EVEN qui, à la Saint-Michel avait dû céder provisoirement le loyer ; l'école y resta 2 ans.

Le 3 novembre 1865, le frère Jean GUALBERT prévient qu'il va « transférer son école libre, actuellement située sur la Place du Vieux-Marché, dans un autre local, rue Saint-Yves. Le nouveau local a été trouvé convenable par le Maire ». C'était l'ancienne classe des sœurs, local moins convenable que le premier, le fond de la classe était tellement sombre qu'on ne pouvait y lire à 8 heures du matin en hiver : c'était une maison en chaume, louée 150F par an. Le Recteur n'avait pas les moyens de payer, et voici la « Saint-Michel » ! - Qui payera le loyer ?

Le frère n'eut besoin de faire que quatre ou cinq visites pour avoir de quoi payer sa « Saint-Michel ».

En juillet 1866, le recensement indique que le frère loge au Presbytère, très certainement depuis son arrivée.

Le 5 mai 1868, l'inspecteur primaire écrit à l'Inspecteur d'Académie : - « Le sieur RICHARD, frère Jean GUALBERT, réunit en ce moment 80 élèves. Ce frère est très capable et je dois signaler sa réserve et son esprit conciliant dans la séparation de la commune du Vieux-Marché de celle de Plouaret. Son logement actuel est peu convenable. Le conseil municipal s'occupe de faire construire une maison d'école ».

Le 17 août 1868, le Maire écrit à l'Inspecteur d'Académie : - « La commune est formée depuis 2 ans ; et ses moyens ne permettent pas (encore) la construction d'une mairie et d'une maison d'école. Une maison a été louée pour l'école depuis quelques années au prix de 150 F. J'espère pouvoir en avril prochain approprier un local pour la tenue de l'école. Le mobilier de l'école libre, appartient au frère ou à sa Congrégation ».

Ce fut **le 15 mars 1869, que le frère Jean GUALBERT (Joachim RICHARD) reçut sa nomination comme instituteur communal.** La classe fut alors établie sous les halles dans un vaste local qui n'avait d'ouvertures que d'un côté, et très bruyant les jours de marché et de noce !

À la rentrée de 1874, le frère Jean GUALBERT **est remplacé par le frère François de BORGIA (JÉZÉQUEL François)** comme instituteur directeur.

Le 6 juin 1875, le Conseil Départemental prend une délibération comme suit :

« La commune n'a pas de maison d'école de garçons ; elle affecte à l'enseignement primaire une salle insuffisante établie dans un bout de ses halles, l'instituteur qui est ecclésiastique (sic) demeure au presbytère. Cette situation est évidemment mauvaise. ... Les plans d'une nouvelle école ont été préparés, et le devis monte à 18.600F, plus 2.400F pour achat de terrain... »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie pense qu'en présence des faibles ressources de la commune, il serait plus sage de se borner actuellement à la construction d'une salle de classe, sans maison principale, ce qui réduirait la dépense à 5.603 F le projet de construction comporte à la fois une maison, un dortoir en vue d'un pensionnat, le logement de l'instituteur et la salle des classes.

La superficie de la classe projetée n'a que 112 m². Elle ne pourra donc recevoir que 112 élèves. La commune ayant 2.500 habitants, il est prudent de prévoir qu'elle devrait être appropriée pour un nombre de 160 à 180 élèves ... Le dossier est renvoyé pour une étude en ce sens ».

Le 9 juin 1875, l'inspecteur Primaire écrit à l'inspecteur d'Académie :

Voici les renseignements que j'ai recueillis sur le sieur JÉZÉQUEL François (Fr. François de Borgia) :

« Monsieur le Curé m'a dit qu'il trouvait étrange depuis longtemps les allures du frère, mais qu'il n'en soupçonnait pas la cause. Néanmoins il a fini par savoir ce que tout le monde connaissait dans le bourg depuis 6 mois. Il l'a surveillé, et s'est aperçu que sa cave était trop souvent mise à contribution par le frère. Alors il y a mis ordre ; mais il n'a pu l'empêcher de se livrer à son funeste penchant : la classe était négligée et toute discipline en avait disparu. C'est alors qu'il a instruit le Supérieur Général de ce qui se passait.

Monsieur le Maire m'a confirmé en tous points la déclaration de Monsieur le Curé. Selon lui, la conduite du sieur était devenue scandaleuse : non seulement il buvait au presbytère, mais encore il buvait en classe, où il se faisait porter des flacons d'eau-de-vie.... Il allait parfois le soir dans 2 ou 3 mauvaises auberges, où il ne manquait pas de boire le petit verre. Il lui est arrivé en rentrant de prendre la fenêtre pour la porte du presbytère.

La circulaire du 13 mai 1861 qualifie d'infraction à la loi, le remplacement d'un frère instituteur communal par un autre frère avant que le Préfet ait été averti : c'est le cas qui s'est produit au Vieux-Marché. On a oublié que la loi ne reconnaissait que des individus lesquels sont responsables de leur conduite... »

Considérant que cet instituteur a commis une infraction à la loi en quittant son poste sans en avoir été autorisé par le Préfet, je suis d'avis que vous demandiez à Monsieur le Préfet la révocation du sieur JÉZÉQUEL.

Le 12 juin 1875, le frère CYPRIEN écrit au Préfet : - *« Le sieur JÉZÉQUEL étant tombé malade, j'ai cru bon d'envoyer un frère pour la direction, afin que les enfants ne fussent pas privés de classe. Je vous prie d'accorder un congé au sieur JÉZÉQUEL, et d'agréer pour faire l'intérim Monsieur VERGER François (frère Césarien-Marie) déjà rendu au Vieux-Marché ».*

Le 18 juin 1875, l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet ; il lui demande de ne pas accorder de congé au sieur JÉZÉQUEL: - *« Le frère Césarien est entré en fonction le 1^{er} juin; et c'est le 12 qu'on vous a demandé pour lui l'autorisation, et il n'est pas breveté ».*

Le 19 juillet 1876 le Conseil Départemental annonce : *« La commune a le plus grand besoin d'une maison d'école de garçons. Une aide de 5.000 F et un secours de 6.000 F sont accordés ».*

Le 4 avril 1877, le Conseil Départemental *« est d'avis d'accorder un second secours s'élevant à 1.500F pour construire la maison d'école ».*

Le 16 août 1878, le conseil municipal délibère : - *« La moyenne de fréquentation en 1877 a été de 88 élèves - Le conseil municipal demande la création d'un emploi de maître adjoint. **ACCORDÉ** » (ref.2).*

Le 31 octobre 1878, nomination du premier frère adjoint, frère Julien Louis (Louis CARIOU).

Selon le journal de Lannion : nomination des frères instituteurs en 1878 :

- M. GUYAVARC'H, Jouan, frère German-Marie, instituteur (jusqu'au 26 septembre 1879) et reconduit en 1879.
- M. CARIOU, Louis, frère Julien-Louis, instituteur-adjoint (jusqu'au 10 janvier 1879) remplacé par Frère Sophronien (Pierre Le CORRONC) ils seront rétribués 1.367 F en 1878.
- M. Le PERSON, Yves-Marie, frère Jean-Michel, instituteur-adjoint (le 28 août 1879).

Nous n'avons aucune trace d'instituteurs publics avant 1879. Les frères de Ploërmel assuraient l'enseignement. Ils y restèrent jusqu'en juin 1890.

2.3 Construction de l'école communale des garçons du Vieux-Marché en 1878

Le nombre des élèves s'est élevé de 67 en 1864, à 76 en 1869. L'école étant devenue communale, le nombre se maintint entre 95 et 100 jusqu'en 1875, où la centaine fut dépassée. En 1878, il y avait 117 élèves.

« Le 3 mai 1877, la commune du Vieux-Marché lance un appel d'offre pour la construction de l'école des garçons.

L'adjudication sera au rabais, et précise que le montant s'élève à 14 255 F ».

Au printemps 1878 commencèrent en même temps les travaux de la nouvelle église et de la nouvelle école des garçons (ref.3).

L'ouverture de l'école des garçons à dû se faire à l'automne de 1879. À partir du 1^{er} avril 1879, l'instituteur directeur est logé dans la maison d'école.

Le 24 novembre 1879, par décision du Ministre de l'instruction publique est accordé 2 800 F de secours supplémentaire pour la construction de l'école (journaux de Lannion).

Le rapport de l'Inspecteur d'Académie du 12 mai 1882 : « L'école des garçons comprend 2 classes fréquentées par 152 élèves ».

Le 31 août 1884, un conseiller municipal écrit à l'Inspecteur :

« Les démarches faites par la commune pour le maintien de deux frères, au Vieux-Marché ont réussi. Il paraît seulement que le frère Jean-Michel (LE PERSON Yves) sera remplacé par un autre frère ».

Toutefois, en cette même année 1884, les exigences de la loi sur les titres de capacité obligèrent les supérieurs des frères de Ploërmel à supprimer quelques établissements, et Le Vieux-Marché était du nombre. Le frère Jean GUALBERT eut sa nomination pour Lannion (pas comme simple enseignant), et le frère Julien-Louis pour Pleumeur-Bodou. Mais lorsque la nouvelle du départ des frères arriva au Vieux-Marché, le Recteur, désolé, et le Maire, furieux, firent des démarches réitérées près des Supérieurs qui finirent par consentir au maintien des frères au Vieux-Marché.

Le 4 septembre 1884, Le frère LADISLAS écrit au Préfet : « Sur les instances qui m'ont été faites, j'ai consenti à maintenir les frères au Vieux-Marché. Je vous prie de vouloir bien considérer Monsieur RICHARD, frère Jean GUALBERT, comme titulaire de cette école qu'il dirige depuis 1879 ».

COMMUNE DE VIEUX-MARCHÉ **TRAVAUX** A ENTREPRENDRE

Le mercredi 16 mai 1877, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la Mairie de Vieux-Marché, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, par soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une

MAISON D'ÉCOLE A Vieux-Marché

Ces travaux s'élèvent à **14,255 fr. »** non compris les fournitures de sable, de moellons et de pierres de taille, qui sont à la charge de la commune.

Les plan, devis et cahier des charges sont déposés à la Mairie de Vieux-Marché, où l'on peut en prendre connaissance.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne présente un certificat de capacité et une promesse valable de cautionnement, dont le montant est fixé à 500 fr.

Le MÊME JOUR a lieu l'adjudication des Travaux de Reconstruction de l'Eglise. **92,000 fr. »**

Vieux-Marché, le 3 mai 1877.

Le Maire,
EVEN.

Figure 2 : Archive le Lannionnais du 12 mai 1877



Figure 3 : 1903, l'école des garçons

Laïcisation des écoles religieuses pour la rentrée 1890 (journaux de Lannion)

Ce sont les annonces des journaux de Lannion qui nous révèlent les premiers instituteurs publics.

Le 6 septembre 1890, sont nommés :

Albert-Paul NICOL né le 5 juillet 1865 (frère d'Émile NICOL, le célèbre chansonnier local) (ref.4).

Son épouse Eulalie Victorine Marie BOLLOCH née le 1^{er} octobre 1874 à Châteauneuf (29).

M. LE CARRER élève sortant de l'École normale.

Le 1^{er} août 1892 l'instituteur laïc écrit à l'Inspecteur « *Le premier Adjoint au Vieux-Marché, Monsieur SAVIDAN, est un ennemi de nos institutions, et un ennemi acharné de l'école laïque. Il a voulu installer une école congréganiste, mais la souscription dont il avait pris l'initiative n'ayant pu réussir, il a dû renoncer à son projet* ».

En juin 1896, Jean-Marie LE ROUX, instituteur titulaire est nommé en remplacement de M. LE MOAL qui obtient sa mutation pour l'école de Callac.

Il est particulièrement apprécié pour les bons résultats obtenus par ses élèves.

Lettres de Félicitations

Des lettres de félicitations ont été adressées pour les excellents résultats qu'ils ont obtenus dans leurs écoles ou dans leurs classes à :

MM.

Carou, instituteur à Serval ;
Donno, instituteur à Buhulien ;
Gélard, instituteur à Miniby-Tréguier ;
Hervé, directeur à Pluzunet ;
Le Hénaff, directeur à Pleumeur-Gautier ;
Le Page, directeur à Plouaret ;
Le Noch, adjoint à Plouaret ;
Le Roux, directeur à Vieux-Marché ;
Le Toiser, instituteur à Louannec ;
Le Toiser, directeur à Perros-Guirec ;
Le Gac, adjoint à Perros-Guirec ;

Mmes

Le Hénaff, adj à Pleumeur-G (école de g.)
Le Page, adj à Plouaret (école de garç.) ;
Le Goff, institutrice à Cavan ;

Mlles

Le Goff, institutrice à Pleumeur-Gauthier ;
Robert, institutrice à Serval ;

Figure 4 : Archive le Lannionnais
du 03 avril 1898

2.4 Construction de l'école communale des filles du Vieux-Marché en 1909

Suite à la fermeture de l'école libre des religieuses de Broons (cf. paragraphe 2.1), une école des filles est ouverte dans des bâtiments provisoires.

Le 5 juin 1906, l'inspecteur primaire de Lannion écrit à l'inspecteur d'Académie au sujet de la laïcisation :

« *Il reste dans la circonscription neuf communes dont les écoles publiques de filles sont encore dirigées par des institutrices congréganistes.*

Les communes de Plougras, Vieux-Marché, et Trégastel : aucune n'a de local disponible où l'on puisse même provisoirement, installer l'école des filles. Dans aucune on ne trouvera de maison à louer; la laïcisation est donc impossible immédiatement. Il faut attendre qu'une école soit construite.

Au Vieux-Marché, il faut 3 classes ; l'école peut avoir 120 élèves, la commune comptant 2250 habitants. La municipalité ferait bien d'examiner en même temps la question de reconstruction de l'école des garçons qui est en assez mauvais état... »

Le premier juillet 1908, l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet à propos de l'école des filles : « *Une construction est nécessaire, on pourra peut-être louer une maison pour la tenue de l'école laïque. La question est à l'étude* ».

Le 14 juillet 1908, l'Inspecteur d'Académie écrit de nouveau au Préfet à propos de la commune du Vieux-Marché :

« *Je ne sais où en est la question de l'installation de l'école des filles dans le presbytère. Mais cette installation ne saurait être que provisoire. Une construction s'imposera* ».

Le 4 septembre 1908, un arrêté préfectoral laïcisait l'école congréganiste publique gérée par les religieuses de la communauté de Broons à dater du 14 du même mois.

L'Académie va aussitôt nommer les premières institutrices laïques qui vont donc enseigner dans l'ancien presbytère saisi par l'État.

Le presbytère sera mis en vente le 8 janvier 1913, dont la mise à prix de 10 000 F comprend les parcelles suivantes : section sous n° 1230, 1231, 1284, 1286, 1282, 1294, pour 10 ares 50 centiares.

Il sera vendu à M. COZIGOU, qui va le remettre en vente le 11 mai 1919 dans le Lannionnais, en précisant que cette propriété est libre d'expropriation.

Acquisition d'un terrain selon l'acte du 31 mars 1909 suite à la délibération du conseil municipal le 30 décembre 1908 et 14 février 1909, vu le rapport de l'Inspecteur d'Académie du 29 janvier 1909, et l'avis du Sous-Préfet du 6 mars 1909.

Ce terrain appartenait à François GUERGUIN mécanicien au Vieux-Marché.

Le 7 mai 1911, annonce d'un appel d'offre pour la construction de l'école des filles (montant estimé 44 738,63 F) avec réponses pour le 31 mai. Le 27 mai, annonce par le ministre de l'Instruction publique d'une subvention de 13 380 F. Le 31 mai, sur huit soumissionnaires, Alexandre CAMPION entrepreneur au Vieux-Marché est choisi comme adjudicataire, avec un rabais de 7,50% sur l'estimation.

La construction va démarrer cette même année pour se terminer l'année suivante.

Le 28 juillet 1912, le Lannionnais annonce :

Vieux-Marché - Inauguration d'école communale de filles.

Le 15 août 1912, aura lieu l'inauguration officielle de l'école communale de filles du Vieux-Marché.

Un banquet sera servi à midi dans la nouvelle école.

M. le Préfet des Côtes-du-Nord présidera la fête.

Prière à tous ceux qui désirent prendre part au banquet d'adresser leur adhésion à M. Bernard, secrétaire de Mairie, Vieux-Marché. Les dames sont admises au banquet.

Le prix du banquet est fixé à 4 francs.

Le 15 août 1912, a lieu l'inauguration officielle du groupe Scolaire, sous la présidence de M. SCHMIDT préfet des Côtes-du-Nord. L'inauguration a lieu avec le concours de la société athlétique "La Lannionnaise" et de la musique Municipale de Plouaret.

Le préfet est accueilli à la gare de Plouaret.

Réception à la gare de M. Le Préfet par le sous-préfet de Lannion et les invités. Une visite des écoles a lieu avec une présentation du conseil municipal.

Puis il est procédé à la remise officielle de médailles aux vieux serviteurs et combattants de 1870.

La partie festive de la journée prévoit des jeux et des courses, une distribution de gâteaux aux élèves des écoles, un banquet de 300 couverts et un bal « à grand orchestre ».

Tous les habitants étaient priés de pavoiser.

L'école va fonctionner au rythme des années avec une interruption de quelques années pendant la seconde guerre mondiale.



Figure 5 : Inauguration du groupe scolaire

Affiche 15 août 1912 ; AD22-4M95-



Figure 6 : 1957, école des filles

Les instituteurs et les institutrices se succéderont sur deux ou trois postes selon les effectifs jusqu'à l'ouverture d'un groupe scolaire mixte dans la commune du Vieux-Marché en 1979.

3 L'école communale du « quartier » des Sept-Saints en 1878

Le 15 septembre 1897, l'inspecteur primaire de Lannion écrit : « *que la création d'une école aux Sept-Saints est justifiée, ce village se trouvant à plus d'une lieue de son chef-lieu* ».

Monsieur le Maire est convaincu, mais craint que son conseil ne recule sur la dépense engendrée.

Il est probable que peu de familles envoyaient les enfants à l'école à cette époque, sans doute occupés aux travaux des champs.

Le 24 juin 1898, le ministre de l'Instruction Publique approuve la création d'une école mixte à une classe.

Le 11 août 1898, un accord est donné par la commune sur le projet d'un bail de location de maison appartenant à Hyacinthe TRÉDAN. Les travaux à envisager consistent principalement en un déplacement d'une moitié de cloison au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, la création de cabinet d'aisances à deux loges devant la maison.

Début octobre 1898, Mlle C. LABANE est la première institutrice nommée à l'école des Sept-Saints.

L'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet :

« Il est trop évident que l'école des Sept-Saints est installée dans des conditions déplorables, mais c'est le seul local qu'on a pu trouver pour ouvrir l'école. Je verrai d'ailleurs M. le Maire du Vieux-Marché à ce sujet, et étudierai avec lui quelles modifications on pourrait faire subir au bâtiment pour le mieux approprier à sa destination ».

Le 14 octobre l'institutrice écrit au maire, pour signaler « qu'il lui manque bien des choses ».

Pour ses 66 élèves, elle n'a que 12 tables de 4 places, soit 48 qui peuvent s'asseoir. Elle demande d'augmenter le nombre de bancs. De plus, elle n'a pas de tableaux noirs. Pour son logement à l'étage, la porte du grenier ne joint pas l'encadrement. Les courants d'air sont insupportables ; elle demande une cloison avant l'hiver.

Le lendemain, elle écrit à l'inspecteur pour dénoncer le manque de mobilier, de tableaux noirs, de cartes géographiques, d'un tableau des poids et mesures. Tout manque ! J'ai dû acheter une méthode de lecture et des encriers.

Le 9 novembre, l'inspecteur Primaire de Lannion écrit au Maire de la commune du Vieux-Marché :

« La salle de classe est beaucoup trop petite pour qu'on puisse y mettre les tables et bancs supplémentaires que nécessiterait le nombre des élèves. Tout au plus pourrait-on en placer encore une. Impossible d'ailleurs d'agrandir la salle qui tient tout le rez-de-chaussée de la maison. En ce qui concerne les réparations, c'est au logement de l'institutrice qu'il est urgent d'en faire avant la mauvaise saison ».

Il invite le maire, dès à présent, à étudier avec son conseil, la question de la construction d'une maison d'école.

Le 16 septembre 1900, la première maison d'école est en vente. Elle est décrite comme suit :

Une maison, avec rez-de-chaussée, chambre et grenier, servant actuellement de maison d'école, cour, sous à porcs, grange, loge, puits, cour, le jardin et parc ar Seiz-Sant, d'une contenance totale de 72 ares.

Voir le journal de Lannion : 1900-09-16_p149-jdl-vte-maison-école.

La mise en vente intervient à la fin du bail mais que s'est-il passé ensuite puisque la construction démarrera seulement en 1905. En définitive, le bail est renouvelé pour trois ans, mais cela ne suffira toujours pas. Une autre prolongation fût très certainement accordée.

3.1 Construction de l'école communale des Sept-Saints

Le 26 avril 1905, vente du terrain par Marie LE COZ, veuve de Joseph LE GUEN de Goas-Froment, qui fût maire entre 1892 et 1899. Il s'agit de la parcelle n° 1363 dite Lannec ar Moal section B, superficie 4 ares au prix de 200 F. Il est stipulé la construction d'un mur de clôture en pierre, en limite de propriété.

Une école mixte de hameau y est construite au cours des années 1905 et 1906.

C'est une « *Maison d'école, comprenant une classe au rez-de-chaussée et un logement des instituteurs à l'étage* ».

Deux instituteurs sont nommés en 1906 :

Jean LE LOARER, instituteur et Marie LARDOUX de Plédéliac son épouse.

Une école de village aux Sept-Saints



Figure 7 : L'école des Sept-Saints
Photo Ouest-France mai 1980

3.1.1 Projet d'agrandissement de l'école des Sept-Saints

En octobre 1936 sont établis des plans par Jean LE CORRE, architecte à Lannion, pour le projet d'agrandissement de l'école afin d'accueillir 80 élèves.

Il y est prévu un bâtiment de deux classes et un préau avec des toilettes. La construction est projetée en maçonnerie de pierres sous ardoises.

Montant prévisionnel de l'opération :

• achat du terrain	4 000 F	
• montant prévisionnel des travaux	176 000 F	TOTAL 180 000 F

Ce projet n'a pas eu de suites, sûrement considéré trop cher par le conseil municipal. Il fût donc abandonné, d'autant que les promesses de subventions ne sont jamais arrivées. Le 11 décembre 1936, l'inspecteur écrit au Préfet : « *Il y a 74 élèves ; le rez-de-chaussée qui ne comportait à l'origine qu'une classe, a été divisée en deux* ».

Puis il indique l'urgence de construire de nouvelles classes.

1937, le conseil municipal décide de construire une cantine.

Le projet est réalisé à l'arrière de la maison d'école, où il y avait un espace de 4,00 m jusqu'au mur de clôture. Mais devant l'absolue nécessité de disposer d'une deuxième classe, elle affecte ce bâti pour cette fonction. La superficie règlementaire est de 1,50 m² par élève, ici, nous avons 35 m² seulement, or 27 élèves doivent s'y installer, soit 40,50 m² sont nécessaires ; c'est déjà trop petit. À la rentrée en 1937, il y avait 81 élèves.

Les générations d'instituteurs se succèdent dans des conditions matérielles sans évolution. Il existe par ailleurs un poste de cuisinière.

Parmi ces équipes ,nous connaissons les faits de la vie quotidienne au travers du témoignage de Louise KERHARO nommée institutrice à l'école des Sept-Saints le 1^{er} octobre 1952. Son mari, Yves KERHARO, instituteur titulaire (normalien), est en poste depuis 1950 ainsi qu'Odette NÉDÉLEC sur l'emploi de cuisinière.

3.1.2 Agrandissement de l'école des Sept-Saints en 1955-1957

Le projet se réalise enfin : il comprend la construction de deux classes, un préau avec des toilettes.



Figure 8 : 1955-56 Classe des Sept-Saints Yvette LE PHILIPPE

En 1979, il n'y avait plus que 18 élèves (ref.5) et en 1982 c'est la fermeture de l'école des Sept-Saints.

À cette époque les familles et les jeunes partaient des campagnes pour aller travailler en ville. Les zones rurales se sont dépeuplées. Les plus riches y demeuraient mais les enfants fréquentaient l'école libre du Sacré-Cœur (voir chapitre 4).

4 Suite et fin des écoles religieuses au Vieux-Marché

4.1 Après la laïcisation de l'école des filles en 1908 et la construction de la première école communale de filles en 1909, que s'est-il passé ?

De 1914 à 1924 aucun renseignement précis n'a été trouvé.

De 1924 à 1947 on relève la présence non simultanée de 3 religieuses : sœur Saint-Léon (Léonie LESCOP) sœur Marie-Ambroise (Marie SCOLAN) sœur Marie-Stanislas (Marie-Joséphine LE BIHAN).

Le 23 août 1930, sœur Marie Stanislas écrit à la supérieure de Broons, alors qu'elle vient de s'installer au Vieux-Marché.

Très bien accueillie, elle enseigne le catéchisme à un groupe de 30 à 42 petites filles, entre 12h00 et 12h30, les jours de classe. La maison d'école est vide. Le dôme du puits menace de tomber, le treuil est tombé. Pour la sécurité des enfants, elle fait installer une pompe par un voisin ferblantier, puis le puits est consolidé. La cour n'a pas de portail, et les poulets s'échappent sur la rue, et s'y font écraser par les automobiles. Elle fait poser un grillage de clôture entre le mur et la maison pour parquer 11 poulettes et quelques poules. Il y avait un petit appentis attenant à la maison qui menaçait de tomber et il s'est effondré. Elle va se faire aider des habitants qui vont lui donner des poteaux, la toiture étant en état ce hangar servira de buanderie et d'abri à poules. Le lendemain, ce sont les fils à linge qui s'écroulent, les poteaux ayant cédés.

Quant à la grande maison, elle craint l'hiver, la pluie traverse le toit jusqu'au rez-de-chaussée, les plafonds sont détrempés, c'est triste à voir. Elle parle de la construction du dispensaire, qui devrait servir pour les tuberculeux ou pour les pauvres. Il fût effectivement construit à Roz an Clan sur le territoire du Vieux-Marché, pour le canton de Plouaret en 1932.

Le 9 mars 1932, la supérieure de Broons écrit au sénateur maire :

« Monsieur Le Sénateur,

Nous sommes profondément reconnaissantes du bienveillant intérêt que vous nous témoignez.

Aussitôt que le temps sera un peu plus favorable nous avons l'intention d'aller à Vieux-Marché pour nous rendre compte sur place de l'état de notre maison qui, d'après la dernière lettre de sœur Marie-Stanislas, est bien délabrée. De grandes réparations seront nécessaires avant qu'on puisse y faire une œuvre. Voici le printemps, l'époque sera justement favorable pour commencer les travaux.

Lors de notre visite à Vieux-Marché, nous pourrons voir le Docteur LE NOAN successeur du docteur Pierre EVEN qui n'exerçait plus, et le prier de nous renseigner sur ses projets.

Avec l'expression renouvelée de notre gratitude, veuillez agréer... »

Le 2 avril 1934, sœur Marie-Stanislas écrit à la supérieure de Broons : *« Les travaux du couvent du Vieux-Marché sont terminés. Les ouvriers et fournisseurs m'ont remis leurs notes détaillées. Monsieur LE ROUX menuisier a fait tout le travail en bois, en peinture, carreaux, lambris, sa note se monte à 2 250,25 F.*

Le plafonneur a rechiqueté les murs de la cour et recouvert de ciment le pignon ouest de la grange ou hangar ; les cabinets du côté du jardin... Sa note se monte à 4 083, 00 F.

Monsieur CAMPION-BOULANGER entrepreneur en bâtiment a fourni une partie des matériaux nécessaires, bois, fer, et accessoires, sa note se monte à 2 538,30 F.

Il reste encore quelques petites choses à fournir dans la cour ».

Dans les toutes dernières années de la présence de sœurs au Vieux Marché, avant 1959, deux sœurs prennent l'initiative d'accueillir, dans leur maison, quelques enfants de L'Assistance Publique et de la Sauvegarde de l'Enfance. Mais les prévisions des Responsables de la congrégation sont différentes et le demeurent. En effet, en 1960, décision est prise par les responsables de la congrégation du retrait des sœurs à la fin de l'année scolaire 1960-1961 et de la fermeture de la communauté du Vieux-Marché.

Le devenir des enfants sans famille a été prévu par les responsables de la congrégation ; proposition est faite de les accueillir au Foyer, tenu par la congrégation à Saint-Nicolas-du-Pélem, situation acceptée, pour la plupart des enfants. Au foyer de Saint-Nicolas ils vont retrouver sœur Yves de Jésus (Yvonne GRALL) qui a passé quelques mois en 1959-1960 au service des enfants à la communauté du Vieux-Marché. Avec

l'assentiment de l'Assistance publique quelques-uns des enfants seront dirigés vers une maison d'accueil à Plounévez-Moëdec.

L'année suivante, M. le Maire du Vieux-Marché se présente à la maison mère, à Broons, en vue de solliciter l'achat de la maison de la communauté du Vieux-Marché. L'intention du Conseil Municipal est d'y prévoir un hospice. La demande est reçue et les démarches s'en suivent.

Les religieuses restèrent présentes au Vieux-Marché, jusqu'en 1961. Elles y occupaient des fonctions d'infirmières, d'instruction religieuse, de soins aux pauvres et personnes âgées.

En 1961, la dernière religieuse, sœur Saint-Sébastien quitte Le Vieux-Marché.

Après 99 ans de présence, les religieuses quittent définitivement Le Vieux-Marché.

Une tentative de reconversion fût envisagée par l'association des familles chrétiennes et le recteur de l'époque. Mais les religieuses de Plouaret avaient sans doute de l'avance dans ce même projet, elles obtinrent l'accord du diocèse au dépend du Vieux-Marché.

Le couvent sera vendu à la commune en 1965.

4.2 Création et construction de l'école du Sacré-Cœur au Vieux-Marché

Pour connaître ce chapitre de l'histoire de l'école religieuse au Vieux-Marché, il faut revenir en 1901 avec la création d'un patronage par le recteur de l'époque et la construction d'un bâtiment pour l'abriter.

Le 19 avril 1901, le recteur l'abbé Pierre Marie LE HEGARAT écrit à l'évêque :

« Monseigneur,

Lors de la dernière retraite ecclésiastique, j'eus l'honneur de faire part à votre grandeur d'un projet de patronage à Vieux-Marché. Dès que j'eus en ma possession les 10 000 f de Mme LENORMAN, vous avez bien voulu me tracer ma ligne de conduite par Mr ALLO, votre distingué inspecteur des écoles chrétiennes et des œuvres post scolaires.

Ce projet de patronage est en voie d'exécution : le terrain (26 ares) appartenant à Pierre Marie LE GUYON, est acheté et payé 2 600 frs. La réalisation des plans que j'aurai l'honneur de soumettre à votre grandeur est confiée à Mr MARTEL, architecte à Lannion, oncle de Mr FLEURY, mon vicaire, lequel plan copiera autant que possible celui du patronage de St-Brieuc.

Mr FLEURY s'occupe déjà de former un noyau pour ce patronage combattu avant sa naissance. Un autre point reste pour moi obscur : Votre grandeur en me chargeant de tout entreprendre en mon nom personnel, m'a exprimé le désir que je fasse mon testament et que je lègue ce patronage à un jeune confrère. Ce jeune confère voulant bien accepter cette charge, je l'ai trouvé : c'est Mr Fleury mon vicaire si zélé, heureux de se dévouer à une pareille œuvre. Pour cela, il me faudrait de la part de votre grandeur un espoir fondé que je conserverai Mr FLEURY à Vieux-Marché.

Par conséquent, Monseigneur, si votre grandeur le veut bien, j'aurais l'honneur de lui soumettre prochainement le plan de mon patronage et mon projet de testament le léguant à Mr FLEURY. Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des plus affectueux respects de votre fils tout dévoué et soumis.

LE HEGARAT »

Le patronage fût donc construit entre le début mai et la fin septembre 1901, voir terminé début 1902.

En 1906, l'abbé Jean-Marie GUILLOU est nommé recteur à la paroisse du Vieux-marché.

En 1908, le matin du 11 février, c'est l'expulsion du clergé de son presbytère pour accueillir la nouvelle école communale des filles comme nous l'avons vu précédemment au paragraphe 2.3.

Le recteur et les deux vicaires de la paroisse vont se loger dans les locaux du patronage.

Le 12 août 1910, Jean Marie GUILLOU achète avec ses propres deniers, une pièce de terre à M. et Mme Yves-Marie GOURIOU, Parc ar Roscou et le 11 mai 1911, il échange une autre pièce de terre avec Mme de BEAUREGARD, Parc an Pors.

Entre temps, il y fait construire un bâtiment à usage d'école privée ou libre, dite « l'École du Sacré-Cœur ».

Ce bâtiment existe encore aujourd'hui tel quel, sans aucune modification ou presque, au n° 4 Hent ar C'hozti.

Le 21 février 1912, Mme Joséphine LE BOURDONNec écrit à son frère Antoine qui fait son service militaire : « l'école libre ne compte encore que 20 élèves. M. l'abbé LE TROADEC, vicaire, est content d'eux. M. BONNIEC (vicaire) l'aide et à eux deux, ils feront de petits savants. Ils font de rapides progrès. Qui ne le ferait pas entre les mains de M. BONNIEC ».

Toutefois en 1923, une association paroissiale des familles reprend en main la gestion de l'école et rachète les locaux.

Le 3 novembre 1923, Baptiste LANDOUAR médecin de la marine et Yves-Marie JACOB, crée l'Association Paroissiale des Familles du Vieux-Marché, pour acheter l'école et la gérer. Ils l'achètent moyennant la somme de 30 000 F, l'usufruit de la nue-propriété restant au profit de Jean-Marie LE GUILLOU.

Cette association ajouta plus tard à cet ensemble, un bâtiment situé à gauche de l'entrée de l'école pour servir de salle du patronage.

Elle était équipée d'une scène au nord dédiée au théâtre et pouvait accueillir une centaine de personnes.

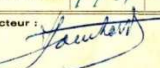
ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR VIEUX-MARCHÉ		Année Scolaire 1951-1952	
		BULLETIN du 1 ^{er} trimestre	
Nom de l'Elève : Jean-Paul Brignoneux			
3 ^e CLASSE		2 ^e DIVISION 2 ÉLÈVES	
CONDUITE	COMPOSITIONS		NOTE
Générale B	Points	Places	
Classe Bien	Instruction Religieuse	8 1/2 3 ^e	Pension
TRAVAIL	Orthographe		Café 4 heures
Devoirs à bien	Grammaire		Rétribution
Leçons Bien	Analyse Grammaticale		Fournitures
OBSERVATIONS :	Analyse Logique		Divers livres
	Rédaction		Infirmerie
	Arithmétique		Pharmacien
	Calcul		Médecin
	Sciences		Blanchissage
	Histoire		Beurre
	Géographie		Etude
	Écriture		
	Lecture 5 8^e		
	Dessin 3 9^e		
	Récitation		
	Copie 3 8^e		
Sortie le : mardi soir, 23			Arriéré
Rentrée le : mardi matin, 6			Total : 77 1/2
	Classement général :		Le Directeur : 

Figure 9 : bulletin de note d'un élève

Plusieurs abbés et vicaires se succéderont dans la paroisse du Vieux-Marché jusque dans les années 1960 :

1963-1964 abbé LE GALL, directeur instituteur.

1961-1964 Louise LE BOURDONNec, institutrice.

Le 20 août 1964, départ du recteur, l'abbé Henri MALLÉDANT, le 26 août annonce du départ de l'abbé LE GALL, dernier directeur de l'école du Sacré-Cœur.

Ce sera en même temps la fermeture de l'école du Sacré-Cœur. Quel était l'effectif de l'école à cette époque ?

5 Construction du groupe scolaire mixte Yves Tredan en 1979

En septembre 1981, a eu lieu l'inauguration, par le Préfet BOUTEILLER. Cette école est toujours l'école publique de la commune du Vieux-Marché, dans les mêmes locaux en 2020.

Références Bibliographiques

(1) Extrait partiel de : « *Si Plouaret m'était conté...* » - par Jean PIRIOU 1984, écrit pour lui par Emmanuel MAZE, nommé instituteur à Plouaret en 1940, directeur du CEG de Perros-Guirec de 1950 à 1980, l'un des premiers membres de l'ARSSAT

(2) *Annales de Jean Louis RICHARD °1833-1853-†1907, frère de Ploërmel*, archives des écoles des Frères de Ploërmel

(3) *Géographie historique des Côtes-du-Nord* - J. RIGAUD 1890

(4) Albert-Paul NICOL (frère d'Émile NICOL, le célèbre chansonnier local qui avait écrit la chanson « *Gad ar Seiz-Sant* »)

(5) Voir film INA-MédiaPro.com(26), Steve HEWIT à 17 minutes, 45 secondes

Les noms des enseignants sont connus d'après.

- Les recensements des Archives Départementales.
- Les fiches de suivi des nominations et la semaine religieuse édité par l'Évêché.
- Les journaux le Lannionnais et le Journal de Lannion, puis Ouest-France.
- La mémoire collective des Vieux-Marchois et autres. Un grand merci à tous ceux qui ont fournis les photos, et ceux qui par leur mémoire ont beaucoup aidé à écrire cette histoire.
- La liste a été complétée grâce à Jean-Yves MARJOU et ses sources :
 - Calendrier liturgique et ecclésiastique du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. Appelé « ordo »; nous avons quelques années, ils sont tous aux archives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier.
 - Compte-rendu d'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Élèves du Petit Séminaire de Tréguier (PST) puis (dès 1907) de l'Institution Saint-Joseph (ISJ) de Lannion dit aussi Tréguier-Lannion à partir de 1936 (appelé « AG ») ; nous n'avons pas toutes les années.

Autres sources :

Archives AD22 dossiers sous 2-O-387-1 et -3 constructions, biens mobiliers et gestion-1872-1940, les recensements, les journaux de Lannion.,

Archives de l'Évêché

Archives de la Paroisse

Archives des conseils généraux Conseil Général 22 aux AD 22 ou Gallica

Jean-Michel LE BOURDONNEC a terminé ses recherches en juillet 2019 et remercie les contributeurs :

Patricia CONNAN tout d'abord pour son travail gigantesque réalisé à ce jour, la lecture des journaux de Lannion entre 1843 et 1905, 62 ans de lecture du Journal de Lannion et du journal Le Lannionnais. soit **6448** journaux.

Eugénie MALÉGOL-MÉNOU, pour ses photos et anecdotes.

Solange LE GUEN-QUERREC, pour ses photos et identifications.

Anne-Yvonne LE MORVAN-POTTIER, pour ses anecdotes.

Annie POLÈS-COMBIER, pour la saisie sur tableur du recensement de 1911.

Marie-Louise LEJORT-LE MEUR , pour la photo et années de présence de son oncle instituteur.

Madame Simone LE ROUX-JOBIC, ancienne institutrice pour ses photos et ses témoignages.

Mademoiselle Yvette TALBOT, ancienne institutrice pour sa photo et son témoignage.

Madame Louise KERHARO, ancienne institutrice pour son grand témoignage.

Madame Michelle DISEZ, ancienne institutrice et Michel ancien maire.

Annexe 1 : le témoignage condensé de Louise KERHARO :

Madame Louise Kerharo, ancienne institutrice et son époux directeur instituteur de l'école des Sept-Saints entre 1950 et 1959.

Mon époux était originaire de Plufur, sa maman était en souffrance, il a choisi les Sept-Saints qui étaient à 15 km de Plufur.

Je pense que nous étions mon époux et moi, les seuls à rester aussi longtemps, aux Sept-Saints 9 ans. Nous logions à l'étage de la maison d'école.

En 1950, nous avions 78 élèves, mon époux 40 et moi 38. Quand on pense que nous avons eu 78 élèves pendant 9 ans. Les premières années, il nous fallait assurer deux rentrées, une à pâques, et l'autre en septembre. Il avait CP, CE1 puis CM2, et avec 2 rentrées, cela faisait le double de travail. Un jour l'inspecteur m'avait demandée de n'en faire qu'une.

Ils parlaient tous le breton, moi je ne connaissais que le français, mais cela ne les gênait pas, ils ne mettaient pas longtemps à apprendre. C'était interdit de parler breton, alors il y avait un "symbole" à porter pour celui qui parlait breton, quand il entendait un camarade qui le parlait, il le lui passait à son tour.

En 1954, nous étions toujours sans électricité ni eau courante. Il fallait avoir les lampes à pétrole, nous avons même dû acheter à nos frais un poêle pour l'école. Mon époux allumait trois feux, un pour ma classe, un pour la sienne, et un pour la cantine. C'était des longues journées, le soir il y avait étude, moi je faisais le français, la dictée, tout ce qui était analyse, mon époux faisait après le calcul.

Pourtant bien des maisons avaient déjà été équipées de l'électricité avant nous. Il a fallu réclamer au maire pour avoir gain de cause. Je me rappelle de Monsieur Alexandre Ravilly boucher qui était venu un soir apporter de la viande et qui disait : comment se fait-il, il y a de l'électricité partout ? Alors le lendemain matin l'électricien était là.

Pour les fournitures scolaires, nous allions à Guingamp nous approvisionner. C'était difficile, ho ! Oui, ho ! Oui. Le plus difficile, c'était justement que l'école n'avait rien. Je me souviens, il fallait aller chercher les commandes à Guingamp, pour avoir les fournitures. C'était des personnes que nous connaissions, il y avait toujours du bon papier, en ce temps-là. Il y avait certaines écoles qui se plaignaient qu'avec l'usage du porteplume, les enfants appuyaient de trop et perçaient le papier ou l'arrachaient trop facilement. Donc mon époux allait toujours à Guingamp.

Il y avait une cuisinière, c'était Odette Nédélec et pour l'aider, je faisais le potage. Un boucher nous apportait la viande, ainsi qu'à l'école.

Il avait les premiers du canton. C'était des enfants qui avaient une bonne base et qui allaient au CEG. Les mamans venaient dire, vous savez Madame Kerharo, ils vont demander ma place, or à la maison nous n'avons que des ...???

Alors mon époux leurs faisait des demandes de bourses. Ils avaient droit à une bourse. Certaines mamans me disaient à la fin de la semaine, alors que le papa travaillait toute la semaine dans des grandes fermes, qu'ils en revenaient avec une livre de beurre. C'était affreux quand même ! Dans les grandes fermes partout, ils n'admettaient pas que les enfants aillent au CEG. Puisqu'eux à partir de 14ans travaillaient, les garçons étaient à la ferme. Il n'y avait donc plus de personnel à travailler pour rien.

Cela me rappelle, la petite Marie-Thérèse elle pleurait, maman ... Marie-Thérèse ira au couvent, la petite a pleuré toute la journée, elle ne voulait pas y aller. Elle était d'une ferme très aisée.

Je me souviens du curé, on se croisait, il ne répondait jamais à notre bonjour. C'était vraiment à ras de terre. Je me souviens on avait deux petits élèves de tombé malades avant le certificat d'études. Mon époux lui avait demandé gentiment. Il avait refusé.

Il y avait une épicerie sur la place du Vieux-Marché, "l'économique" on trouvait de tout. Un jour, c'était en fin de journée, il était 19h00, il arrivait des étrangers qui trouvaient merveilleux qu'à 19h00 on puisse se ravitailler.

C'était des périodes où l'on ne s'attendait pas à voir des personnes malheureuses on peut dire. Je me souviens quelqu'un qui avait dû avoir un accident, d'une quarantaine d'année qui pouvait à peine marcher après l'accident, toujours est-il que pour se soigner, on n'allait pas chez le médecin ! Je me souviens, mes

parents habitaient à Pommerit-le-Vicomte et le médecin disait qu'il était obligé de soigner pour rien. Quelque fois il disait de payer à la fin de l'année ?

L'article du Ouest-France de 1957, qui dit : « il y avait 54 élèves », non 78, 38 dans ma classe et 40 dans celle de mon époux.

Le 30 octobre 1955 la nouvelle école (en préfabriqué) des Sept-Saints a été inauguré en grande pompe, (voir article du Ouest-France).

Le pardon islamo-chrétien. Pour faire un méchoui, il fallait du ravitaillement. Il fallait une voiture, c'est mon mari qui les accompagnait pour aller au marché afin de préparer le repas. Il y avait eu une procession, c'était magnifique.

Puis nous avons eu pas mal de filles et les religieuses (de Plouaret) passaient pour qu'elles aillent à l'école libre, mais les parents trouvaient que c'était onéreux. En conséquence, nous avions un gros effectif. Maître Menut maire, n'admettait pas que l'école libre soit fermée chez les garçons.

Il y avait une école libre au Vieux-Marché, Maître Menut maire, n'admettait pas qu'elle soit fermée chez les garçons. Puis elle a subitement fermé ses portes, quelques années après notre départ (26 août 1964). L'école des Sept-Saints s'est retrouvée avec un afflux subit d'élèves.

Annexe 2 : extrait des archives des religieuses de Broons 1863 – 1899
ma fondation du Vieux-Marché N° 1867 : page 21 et 22

Vieux-Marché tire son nom de l'origine de son marché, qui est plusieurs fois séculaires. Il fait partie du canton de Clouaret, et il n'y a pas encore un demi-siècle, il faisait ~~partie~~ partie de cette commune. Origine en paroisse par Monseigneur Martail, Monsieur L. Abbé Le Cléch, d. heureuse mémoire, y fut nommé premier recteur. Mais dans quelle pitoyable situation ! Les Clouaretains furieux de voir ravir la meilleure partie de leur commune, suscitent des obstacles sans nombre à cette paroisse d'un jour. Le bon recteur n'a ni presbytère, ni chapelle. Il y a bien une belle chapelle livrée au culte ; mais un procès, qui dure une année entière, empêche le Recteur d'y célébrer la messe, il fallut un décret impérial de Napoléon III qui força les rebelles à évacuer l'église. La position de ces premières années étaient si décourageantes, que sur cinquante prêtres, Monsieur Le Cléch aurait peut-être été le seul, à se résigner et accepter tant d'épreuves. Enfin, pourvu d'un presbytère, d'une église, aimé des ses paroissiens, il songea à l'avenir de sa paroisse ; et commença par assurer une éducation chrétienne aux petits garçons ; il appela des frères, les logea chez lui, leur fournit le local nécessaire pour commencer l'école.

Un an plus tard, il songea aussi à procurer aux petites filles le même avantage qu'à leurs frères.

Il frappa à la communauté de Broons, le 1863, demanda trois religieuses pour l'instruction des enfants. Ces trois sœurs nommées furent : Mère St. Bonaventure, Mère St. Gildas et St. Marie Victoire. La première ne put se rendre à ce poste ; car rappelée dans le Berry par des bienfaiteurs imposants leur volonté, elle fut remplacée par Mère St. Martin.

Le bon recteur était heureux ; il préparait de loin, comme il disait, l'avenir de sa paroisse. Prévoyant, il avait loué ~~deux~~ ^{deux} car (elles étaient petites), deux chaumières, peu importe, ~~et~~ ^{et} encore l'une d'elle, ne pouvait être évacuée, qu'au terme du sept octobre. Elles furent obligées d'aller en hospitalité au presbytère, pendant six semaines environ. Au bout de ce temps, la maison étant libre, on s'arrangea comme on put, très à l'étroit ; classes en bas sur

terrasse humide, cuisine, Dortoir, réfectoire le tout trop petits et médiocrement supportables pour maîtresses et élèves. Les Débuts n'étaient ni rassurants, ni brillants. La première supérieure succomba au bout de onze mois, après quelques jours de maladie... Par une coïncidence étrange, la première supérieure nommée fut Mère St. Bonaventure, elle fut de nouveau renommée pour le Vieux-Marché. Elle quitta définitivement le Bourg pour la Bretagne. Elle fut remplacée par Mère St. Martin, que la mort avait prématurément enlevé à l'affection de ses sœurs. C'est elle, qui a été la personne, vraiment choisie par la Providence, pour mener à bonne fin cette fondation qui peut à juste titre la nommer sa fondatrice.

Quand la nouvelle Supérieure prit possession de sa nouvelle charge, la pauvreté était la principale richesse de l'établissement, la bourse était plate, les mobiliers, la lingerie annonçaient l'indigence. Les élèves augmentaient en nombre, les locaux devenaient trop petits. Il en fallait d'autres, ou bien renoncer à l'œuvre entreprise, une nouvelle construction s'imposait d'urgence. Comment faire! comment y arriver? la question étant posée, il fallait la résoudre. On se confia en la Providence; Des personnes charitables vinrent en aide, le fondateur acheta le terrain, la supérieure fut l'architecte de la maison. Elle dirigeait les ouvriers, et cherchait elle-même les charrois nécessaires pour fournir aux maçons, l'ouvrage du lendemain. Au bout de six mois, la maison fut à même d'abriter les religieuses. La maçonnerie n'était pas sèche, n'importe il fallait s'en servir pour les besoins du moment. Et petit à petit, on se procura du nécessaire, puis vint l'utile et l'agréable.

Le bon fondateur s'adressa à ses paroissiens, pour les exciter à venir en aide pour la construction: « C'est une ruche qu'on bâtit pour recevoir nos enfants, et où on préparera les générations à venir ».

Cette ruche abrite aujourd'hui six religieuses, une trentaine de pensionnaires, et les nombreuses élèves qui viennent chaque jour, y puiser le miel de la Doctrine chrétienne et de la science. Le nombre varie chaque année, de cent-quatre-vingt-dix à deux cents écolières.

Vieux-Marché le 21 janvier 1899.